



COMMUNIQUÉ

**CANTLEY : REQUÊTE EN RÉVISION JUDICIAIRE DE LA DÉCISION DE LA  
COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL ENTOURANT  
LA CAUSE RICHARD PARENT**

CANTLEY, le 11 décembre 2013 - Lors de la séance du conseil du 10 décembre 2013, la Municipalité de Cantley a pris la décision de procéder à une requête en révision judiciaire devant la décision de la Commission des relations de travail rendue le 26 novembre 2013, entourant la cause Richard Parent.

Suivant la recommandation de la firme d'avocats au dossier, il y a lieu de déposer une requête en révision judiciaire devant la Cour supérieure. Un facteur important dans la décision du conseil d'aller de l'avant est que les avocats acceptent de déposer celle-ci **sans frais d'honoraires** pour la Municipalité dans ce dossier.

Selon leur analyse de la décision et considérant la preuve testimoniale et documentaire déposée antérieurement, le jugement ne respecterait pas certains principes fondamentaux en droit du travail. Par cette démarche, le conseil espère que le nouveau jugement résultant mènera à un dénouement positif pour la Municipalité.

*Forte de sa nature accueillante, Cantley est officiellement créée le 1er janvier 1989. Le territoire se caractérise par un relief de collines boisées et de cuvettes. La municipalité compte plus de 10 000 citoyens. Sa mission est d'offrir des services municipaux de qualité, adaptés aux besoins, aux aspirations et aux moyens financiers de ses contribuables tout en voulant faire de Cantley un endroit où il fait bon vivre et prospérer. Pour plus de renseignements, visitez le [www.CANTLEY.ca](http://www.CANTLEY.ca)*

-30-

**Pour renseignements :**

Julie Labelle-Morissette, agente aux communications  
[communications@cantley.ca](mailto:communications@cantley.ca) ou 819 827-3434, poste 6838